

Portant décision d'attribution de subvention au titre du dispositif d'aide au ravalement de façades

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20251219-DAJ-DEC-25-340-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Publication : 19/12/2025

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2024-15 du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2024, portant instauration du dispositif d'aide pour le ravalement de façades ;

Vu le dossier de demande déposée le 13/02/2025 par Monsieur Dominique BRANLOT pour le bâtiment sis 7 Rue Gaston Follippe ;

Vu le courrier portant accord de principe au versement de la subvention en date du 11/03/2025 ;

Vu les factures acquittées produites ;

Considérant que les travaux réalisés entrent dans les critères d'attribution de la subvention ;

Considérant que les travaux réalisés sont conformes aux autorisations obtenues et concordent avec les justificatifs produits ;

DECIDE :

D'attribuer à Monsieur Dominique BRANLOT une subvention d'un montant de 1023 € pour les travaux de ravalement réalisés.

signé électroniquement le 29/09/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

